

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES SEANCE DU 06/12/2018

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GRENARD Eliane, Maire déléguée, ARBEZ-CARME Elisabeth, BOUILLIER Isabelle, PILLARD Claudie, GAILLARD Denis, MOYAT Alain, Maire adjoints, CUPILLARD Elisabeth, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, GRENARD Daniel, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, REGAD Bernard.
Absents excusés: Absents :	ROLANDEZ Alain qui donne procuration à MOYAT Alain, VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël, GROSSIORD Daniel, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie PATARCHI Guillaume, ZEHNDER Damien.
Secrétaire de séance	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 08/11/2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I. INTERVENTION COMITE DE DEFENSE ET SOUTIEN DE L'HOPITAL DE SAINT-CLAUDE (CODESOHO)

M. le Maire rappelle la décision prise lors du Conseil Municipal du 08/11/2018 d'accueillir les membres du Comité de Défense et de Soutien de l'Hôpital de Saint-Claude (CODESOHO) souhaitant exposer leurs actions et leurs projets.

M. André JANET, Président du CODESOHO, accompagné d'un membre du Comité, sont venus présenter leurs démarches effectuées au niveau national et plus particulièrement l'initiative locale d'organiser un référendum d'initiative populaire, les samedi 26 et/ou dimanche 27 janvier 2019.

Les communes concernées par des fermetures de services d'hôpitaux sont sollicitées pour la possibilité d'organiser la consultation.

Tous les administrés, inscrits ou non sur les listes électorales, pourront participer à ce référendum.

La question posée dans le Haut-Jura portera sur la réouverture de la maternité et du service de chirurgie conventionnelle au Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude.

Un cahier de doléances pourra être mis à disposition dans les bureaux de vote pour recueillir tout témoignage complémentaire.

Le Conseil Municipal, favorable à cette proposition, permet d'organiser le référendum :

**Dimanche 27 janvier 2019 de 8h00 à 17h00
à la Salle du Conseil - 875, Route de Genève à SEPTMONCEL**

II. LOTISSEMENT "LE GITALET" : CESSION PARCELLE

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME fait part de l'offre d'achat émise par l'agence immobilière "La Maison de l'Immobilier" de Lamoura à Mme Mylène ADAM-KHOTVONGSA et Mme Bernadette KHOTVONGSA pour la parcelle n° 20, cadastrée AL 464 et AL 484, d'une surface de 602 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la vente de ladite parcelle au prix de 41 189,47€ TTC incluant les honoraires d'agence et autorise Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 1ère adjointe, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

III. BAUX COMMUNAUX : NOUVELLES LOCATIONS

A) APPARTEMENT T3 - GROUPE SCOLAIRE DE SEPTMONCEL

Suite à la résiliation du bail de M. et Mme REGAD au 30/11/2018, M. le Maire et la Commission des affaires locatives ont validé la demande de M. Fabrice GLAVIEUX de louer l'appartement T3 du Groupe Scolaire sis 851, Route de Genève à Septmoncel, à compter du 01/12/2018. S'agissant d'un logement conventionné, le montant du loyer est fixé à 412,00 € / mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

B) APPARTEMENT T3 DUPLEX-BÂTIMENT COMMUNAL LA VIE NEUVE DES MOLUNES

Suite à la résiliation du bail de M. GONZALEZ au 31/10/2018, M. le Maire et la Commission des affaires locatives ont validé la demande de M. Didier DEMETZ de louer l'appartement T3 duplex du Bâtiment Communal de La Vie Neuve des Molunes à compter du 01/01/2019.

Le montant du loyer est fixé à 550,00 € / mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette proposition.

IV. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNAL ET BUDGETS ANNEXES

M. le Maire fait part de dépassements sur diverses lignes budgétaires et en précise-les raisons.

A) BUDGET COMMUNAL - Section Fonctionnement

Considérant qu'il convient de régulariser avant la fin de l'année 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 022 D : (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 15 000,00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	+ 15 000,00 €
Compte 60633 D : (Fournitures de voirie)	+ 8 000,00 €
Compte 61551D : (Entretien matériel roulant)	+ 1 000,00 €
Compte 6236D : (Catalogues et imprimés)	+ 500,00 €
Compte 6226D : (Honoraires)	+ 5 500,00 €

B) BUDGET COMMUNAL - Section Investissement

De même, considérant qu'il convient de régulariser avant la fin de l'année 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 020 D : (Dépenses imprévues d'investissement)	- 11 652,26 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	+ 4 000,00 €
Compte 21534 D : (Réseaux d'électrification)	+ 4 000,00 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	+ 7 652,26 €
Compte 204172 D : (EPL bâtiments et installations)	+ 7 652,26 €

C) BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE - Section Fonctionnement

Suite aux précisions données par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 022 D: (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 7 000,00 €
Chapitre 011 : Charges de personnel	+ 4 800,00 €
Compte 611 D : (Contrats prestations de services)	+ 3 100,00 €
Compte 678 D : (Autres charges exceptionnelles)	+ 1 700,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	+ 2 200,00 €
Compte 6419 D : (Remboursement sur rémunération personnel)	+ 2 200,00 €

V. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2019

M. le Maire propose de voter un crédit à hauteur du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2018, comme la loi l'y autorise, afin d'assurer d'éventuelles dépenses d'investissement en attendant l'adoption du budget primitif 2019.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit sur les chapitres suivants :

- Chapitre 21 : 91 032,50 €
- Chapitre 23 : 277 125,00 €

et autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite de ces crédits, avant le vote du budget primitif 2019.

VI. NOMINATION DU DELEGUE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (R.E.U.)

Les modalités d'inscription sur les listes électorales changent au 1er janvier 2019 avec la mise en place d'un Répertoire Electoral Unique (R.E.U.).

Il sera désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales **30 jours avant le scrutin** et l'inscription en ligne sera favorisée.

Une Commission de Contrôle, chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, doit être mise en place, composée du délégué du Préfet, du délégué du Tribunal de Grande Instance et d'un Conseiller Municipal volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme la proposition de M. Bernard REGAD de se porter délégué communal au sein de la Commission de Contrôle des opérations électorales au 1er janvier 2019.

VII. AVIS DE CREATION COMMUNE NOUVELLE NANCHEZ-VILLARD SUR BIENNE

M. le Maire informe l'assemblée que les Conseils Municipaux de Nanchez (*commune nouvelle regroupant Chaux-des-Prés et Prénovel*) et de Villard-Sur-Bienne ont décidé de créer une commune nouvelle qu'ils souhaitent voir rattachée à la Communauté de Communes La Grandvallière.

Les deux communes fondatrices appartenant à deux Communautés de Communes différentes, M. le Préfet doit recueillir l'accord d'au moins la moitié des communes constitutives, représentant au moins la moitié de la population.

Après débats, il apparaît que cette décision ne s'inscrit pas dans une logique géographique et surprend au vu des liens de fonctionnement actuels entre les communes de Villard-Sur-Bienne et La Rixouse : Regroupement Pédagogique Intercommunal périscolaire, Eglise et cimetière communs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 votes contre et 2 abstentions, émet un avis défavorable à la fusion des communes de Nanchez et Villard-Sur-Bienne qui imposerait la sortie de cette dernière de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

VIII. CHEMIN RURAL LA TATE - LIMITE DE PROPRIETE

M. le Maire fait état du différend qui oppose M. GRIMAULT, propriétaire du Chalet "Les Inuits" au Manon à M. et Mme EMERY lors du raccordement aux réseaux EDF et Télécom de leur propriété sise à "La Tate".

Craignant que les réseaux n'empiètent sur sa propriété, M. GRIMAULT sollicite un bornage à la charge de la commune pour une levée de doute quant à l'implantation des réseaux électriques et telecom..

Il est précisé que le Cabinet PRUNIAUX a été mandaté pour un relevé parcellaire, pris en charge par la commune pour un montant de 816 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 votes « Contre » et 2 « Pour », s'oppose à financer un bornage dont le coût s'élève à 1 008 € TTC, considérant que le relevé parcellaire est de nature à apporter la réponse.

IX. DEMANDE DE LOCATION POUR ACTIVITE DE TYPE COMMERCIAL

M. le Maire donne lecture du courriel de Mme Nathalie CHARRIER, Coach en forme santé et bien-être, sollicitant une salle communale pour proposer des séances de relaxation d'une heure, à raison d'une fois par semaine, entre le 15/04/2019 et le 26/07/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose la mise à disposition de la Salle du Conseil, sise 875, Route de Genève à Septmoncel moyennant une participation de 15 € par séance.

X. RAPPORTS D'ACTIVITE (SI EAUX DU HAUT JURA SUD, SIA DU CHAPY, CAF)

A) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT JURA SUD - RAPPORT ANNUEL 2017

M. Denis GAILLARD dresse le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service en eau potable.

Le territoire desservi par ce syndicat se compose de 5 communes : Bellecombe, les Bouchoux, Secteur des Molunes de la commune de Septmoncel les Molunes, les Moussières et la Pesse. Il représente 1 100 habitants pour 582 abonnés.

La compétence Eau Potable est assurée par le Syndicat. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ engagé pour un contrat de 10 ans jusqu'au 31/08/2022.

Il y a 2 ressources : le captage la Burne et le lac de l'Embouteilleux, 1 station de traitement : l'usine de l'Embouteilleux (600 m³ par jour), 7 réservoirs (1 970 m³) et 74 km de conduites.

M. Denis GAILLARD établit un comparatif entre le service des eaux du SIE du plateau des Rousses et le SIE du Haut Jura Sud :

	SIE du Plateau des Rousses	SIE du Haut Jura Sud
Consommation moyenne annuelle/abonné	98 m ³	79,6 m ³
Longueur du Réseau	219 km	74,4 km
Rendement	79,70 %	87,10 %
Qualité	96,6 %	87,50 %
Prix	2,54 €/ m ³	3,69 €/ m ³

Le faible débit du réseau est souligné, ce qui occasionne des dépôts dans les conduites et impacte la qualité de l'eau.

Il y a eu une alerte sanitaire d'une journée en 2017, avec restriction de consommation sur le secteur des Bouchoux et distribution de 200 packs d'eau.

Pour faire face au problème actuel qui concerne la faible ressource en eau, trois forages tests ont été réalisés dans des cours d'eau souterrains, produisant un rendement de 336 à 528 m³/j, le besoin ciblé étant de 400 m³/j . La qualité de cette eau est jugée excellente.

Des résultats sont attendus suite à une campagne de validation menée sur un mois de sécheresse.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du SIE du Haut Jura Sud et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

B) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU CHAPY - RAPPORT ANNUEL 2017

Le réseau d'assainissement du syndicat du Chapy concerne les communes de Septmoncel les Molunes (*Commune déléguée de Septmoncel uniquement*) et Lamoura. Les effluents sont traités sur la station d'épuration intercommunale localisée à Septmoncel. 75 % de la population concernée est raccordée, soit 1 137 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO) engagée pour un contrat de 12 ans jusqu'au 30/09/2023.

La **Sté SOGEDO** a pour mission la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien de l'ensemble des ouvrages, le renouvellement des branchements, des collecteurs > 6 m, des équipements électromécaniques et pour prestations particulières, le curage hydrodynamique.

La **collectivité** prend en charge la mise en service des collecteurs, le renouvellement des canalisations > 6 m, des postes de relèvement, les travaux stations d'épuration, le génie civil et pour prestation particulière le traitement des boues.

Nombre d'abonnements : 764 dont 444 à Lamoura et 320 à Septmoncel (+ 2.28 % 2017/2016)

Volumes assainissement facturés :

Volumes facturés	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
m ³	87 779	62 806	67 689	84 280	+ 24,51 %

Les variations importantes de volumes sont liées à la fermeture puis reprise d'activité du Village de Vacances de Lamoura d'une part, et à une régularisation réalisée par le service de l'eau SUEZ, d'autre part.

Quantités de boues :

Tonnage de boues produites	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
en tonnes de matière sèche	22.7	23.5	24	23	- 4.17 %

Evolution des tarifs de l'assainissement collectif :

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2015	1er janvier 2016	1er janvier 2017	1er janvier 2018	Variation 2017/2016
Exploitant	132.54	133.34	132.92	139.34	+ 4.83 %
Collectivité	90.00	90.00	90.00	90.00	0.00 %
TVA	22.25	22.33	22.29	22.93	+ 2.87 %
TOTAL TTC	244.79	245.67	245.21	252.27	+ 2.88 %

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de **2.10 €/ m³** et **2.27 €/m³** si l'on inclut la redevance de modernisation des réseaux.

Sont jugés **conformes** par le service chargé de la Police des eaux et par rapport aux réglementations :

- la collecte des eaux usées
- les équipements d'épuration
- la performance des ouvrages d'épuration
- le traitement et transport des boues.

Travaux engagés à Septmoncel en 2017 :

Extension du réseau chemin des Epines pour un montant de 13 644.59 €.

Etat de la dette : Le SIA du Chapy n'a aucune dette et n'a eu aucun impayé en 2017.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du SIA du Chapy et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

C) BILAN CAF 2017 : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) SEPTMONCEL ET LAMOURA - CRECHE SEPTMONCEL

M. le Maire dresse le bilan 2017 des activités ALSH et crèche de la Maison de l'Enfance.

1° - ALSH SEPTMONCEL ET LAMOURA

La fréquentation des ALSH de Septmoncel et Lamoura est en augmentation constante depuis 2014.

- ALSH Septmoncel : 28 630 heures ont été réalisées en 2017 contre 22 286 en 2014
- ALSH Lamoura : 24 698 heures ont été réalisées en 2017 contre 19 211 en 2014.

Les coûts pris en charge par les communes pour les deux ALSH sont de 61 212,66 €,

Les familles participent à hauteur de 102 024,81 €,
La Caisse d'Allocations Familiales finance, quant à elle, 65 311,77 €,
Les autres participations représentent 16 037 €.

2° - CRECHE SEPTMONCEL

Le taux d'occupation en 2017 est de 82,68 %, supérieur à la moyenne départementale (76 %).
22 620 heures ont été facturées.

Le budget est passé de 172 800 € en 2014 à 188 498 € en 2017 ; les frais de personnel sont en augmentation.

Les coûts pris en charge par les communes pour la crèche sont de 46 917,22 €

Les familles participent à hauteur de 43 659,79 €

La Caisse d'Allocations Familiales finance 97 920,86 €.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du bilan CAF ALSH/CRECHE.

XI. RENOUVELLEMENT ADHESION PEFC

Le contrat d'engagement pour l'ensemble des forêts que la commune de Septmoncel les Molunes possède au programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), arrive à échéance.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la reconduction du contrat d'adhésion PEFC pour une durée de 5 ans, sur la base du prix indiqué de 0,65 € l'hectare.

XII. QUESTIONS LIEES A LA NOUVELLE ORGANISATION "CIS LES COMBES"

M. le Maire fait part de la création d'une nouvelle Amicale des Sapeurs-Pompiers entre les communes de Lajoux, Lamoura et Septmoncel les Molunes.

Toutefois, les cotisations des sapeurs-pompiers volontaires de Lajoux et Lamoura étaient financées par les communes alors qu'à Septmoncel, elles étaient prises en charge par l'Amicale.

Afin d'harmoniser les pratiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à inscrire au budget le montant des cotisations des sapeurs-pompiers volontaires de Septmoncel les Molunes.

La nouvelle Caserne sise aux Selmembersgs sera opérationnelle à compter du 11 janvier 2019.

XIII. COURRIERS DIVERS

A) REMERCIEMENTS DE LA CAPEB

Suite à la motion prise le 26/07/2018 concernant le projet de suppression des taux réduits de TVA dans le bâtiment, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) remercie les élus de leur soutien et informe que ce projet a été abandonné par l'Etat.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

A) TOUR DU JURA 2019

Suite au projet de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude d'organiser la 1ère étape du Tour du Jura samedi 27 avril 2019, les communes des Côteaux du Lizon et de Lavans les Saint-Claude ont répondu favorablement pour gérer le départ et de l'arrivée de cette étape.

Néanmoins, et malgré le financement à hauteur de 50 % de la Communauté de Communes, ces communes ne souhaitent pas supporter complètement le coût financier. Aussi est-il demandé une participation aux communes traversées par le peloton.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à verser :

- 300 € si le peloton traverse la commune dans le sens montant,
- 150 € si le peloton traverse la commune dans le sens descendant,
- 500 € si le peloton traverse la commune dans les deux sens.

B) FIBRE OPTIQUE - PROJET DE RACCORDEMENT ET IMPLANTATION DE L'AUTO-COMMUTATEUR GENERAL

Dans le cadre du programme national d'équiper les territoires ruraux en très haut débit, M. le Maire confirme que la fibre optique sera prochainement installée sur le secteur de Septmoncel les Molunes, Bellecombe et les Moussières.

En termes d'infrastructures, un nœud de raccordement optique (NRO) doit être installé à proximité du réseau qui traverse le village mais aussi de l'autocommutateur d'Orange situé au Dîme.

Après étude, le Conseil Municipal se prononce pour l'emplacement de cet appareil le long du mur qui sépare la gendarmerie de la caserne des pompiers.

C) RECENSEMENT 2019

Mme Claudie PILLARD fait part du recrutement de 3 agents recenseurs (2 sur le secteur de Septmoncel, 1 sur le secteur des Molunes) pour procéder au recensement qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

D) SONO PORTATIVE

Sur proposition de M. le Maire et considérant les besoins autant aux Molunes qu'à Septmoncel, le Conseil Municipal confirme le rachat par la commune de l'appareil de sonorisation autonome acquise par le Comité des Fêtes. La commune en a une utilité croissante et ne dispose d'aucun appareil de ce type.

E) SIVOS BELLECOMBE LES MOLUNES LES MOUSSIÈRES

Mme Isabelle BOUILLIER fait part de la demande de subvention du SIVOS Bellecombe, les Molunes, les Moussières pour l'organisation d'un spectacle le 21 décembre 2018, à hauteur de 266,70 €.

Le Conseil Municipal regrette cette sollicitation tardive mais répond positivement et demande à ce qu'un budget prévisionnel complet soit désormais établi en début d'année.

F) CEREMONIE DES VOEUX

La Cérémonie des vœux aura lieu **le dimanche 13 janvier 2019 à 17 h 00** à la Salle des Fêtes de Septmoncel.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Jeudi 10 janvier 2019

Séance levée à 23 h 00

Affiché le 13/12/2018

Le Maire,

Raphaël PERRIN

